

WATERSLIDE RÈGLEMENT



ARTICLE 1

LE WATERSLIDE EST ORGANISÉ PAR SEM SEDEV, EXPLOITANT DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET L'OFFICE DE TOURISME DE VARS, LE SAMEDI 6 AVRIL DE 10H À 16H EN CONTINU. LE 15H À 16H SERA ORGANISÉ UN CONTEST.

ARTICLE 2 : AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ ET D'ÉTAT DE FORME PHYSIQUE

2.1 LE WATERSLIDE EST OUVERT À TOUTES LES PERSONNES EN EXCELLENTE SANTÉ ET CONVENABLEMENT ENTRAÎNÉES, ÂGÉES D'AU MOINS 18 ANS OU ÉTANT MINEUR AVEC L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE MAJEURE. LE WATERSLIDE EST CONSEILLÉ AUX SKIEURS SACHANT SKIER PARALLÈLE.

2.2 POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ÉVIDENTES ET D'ÉTHIQUE SPORTIVE, L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT D'ÉCARTER DE L'ACTIVITÉ TOUTE PERSONNE ÉTANT JUGÉ EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ OU SOUS INFLUENCE DE STUPÉFIANTS. ÉGALEMENT, IL EST CONSEILLÉ DE PRATIQUER CETTE ACTIVITÉ EN ÉTANT À L'AISE DANS L'EAU.

2.3 LA DESCENTE DU WATERSLIDE EST PRATICABLE UNIQUEMENT DURANT LES HORAIRES D'OUVERTURES OFFICIELLES ET SOUS LA SURVEILLANCE D'UN ORGANISATEUR.

ARTICLE 3 : MATÉRIEL INDIVIDUEL DE SÉCURITÉ CONSEILLÉ ET PRATIQUE

3.1 IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ À CHAQUE PARTICIPANT ENGAGÉ SUR LE WATERSLIDE DE PORTER :

- UN CASQUE DE SKI (OBLIGATOIRE)
- DES GANTS
- UNE DORSALE (OBLIGATOIRE)

3.2 LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ SERONT DONNÉES DE FAÇON SYSTÉMATIQUE À CHAQUE PARTICIPANT AVANT DE RÉALISER L'ACTIVITÉ.

3.3 DES CONSEILS DE PRATIQUES SERONT DONNÉS À CHAQUE PARTICIPANT AVANT CETTE ACTIVITÉ. IL EST NÉCESSAIRE DE SE METTRE EN ARRIÈRE DE SES SKIS OU DE SON SNOW AFIN DE TRAVERSER EN SÉCURITÉ.

ARTICLE 4 : MATÉRIEL TECHNIQUE

POUR LA DESCENTE DU WATERSLIDE, LES ÉQUIPEMENTS SUIVANTS SONT ADMIS :

- SKI
- SNOWBOARD
- MONOSKI

ARTICLE 5 : ASSURANCE

LE WATERSLIDE SE DÉROULANT SUR LE DOMAINE DE VARS LA FORÊT BLANCHE, LA SEM SEDEV A SOUSCRIT AUPRÈS D'UN ORGANISME UN CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT SA RESPONSABILITÉ CIVILE.

IL INCOMBE AUX PARTICIPANTS DE S'ASSURER PERSONNELLEMENT, ET DE CONTRACTER UNE ASSURANCE AVEC LEUR FORFAIT DE SKI.